

J'ai le droit d'être d'accord
OU
de refuser mes soins
en Facile à lire et à comprendre



Je veux des informations sur mes droits à la santé

J'appelle Santé Info Droits au 01.53.62.40.30

Des avocats et des juristes répondent à mes questions



La ligne de France Assos Santé



Mon **consentement** aux soins

Le **consentement**, c'est autoriser un professionnel de santé à me soigner

➤ Le professionnel de santé doit me demander mon accord pour me soigner



En demandant mon accord, le professionnel de santé doit :

- me donner toutes les informations sur mes soins
- vérifier que j'ai compris ces informations
- répondre à mes questions



➤ J'ai le droit :

- d'accepter les soins
- ou
- de refuser les soins



Dans ce cas mon médecin m'informe des risques

Mon médecin continue à me soigner

Il m'aide à ne pas souffrir

Ma personne de confiance

La personne de confiance, c'est une personne de mon choix

Cette personne peut :

- être avec moi lors de mes rendez-vous médicaux
- poser des questions aux professionnels de santé
- m'aider à prendre mes décisions
- parler pour moi si je ne suis plus capable de le faire



Ma parole donnée par la personne de confiance est la plus importante
Elle est plus importante que la parole de ma famille ou des amis

➤ La personne de confiance :

- doit avoir 18 ans ou plus de 18 ans
- peut être différente de la personne à prévenir en cas d'urgence
- est une personne :
 - me connaissant bien
 - avec qui je parle facilement



➤ Je veux désigner ma personne de confiance

Je peux écrire un document

Dans ce document, il doit y avoir :

- mon nom et mon prénom
- ma date de naissance et mon lieu de naissance
- le nom et le prénom de ma personne de confiance
- l'adresse de ma personne de confiance
- le téléphone de ma personne de confiance
- l'adresse email de ma personne de confiance



Ce document doit être signé par :

- moi
- ma personne de confiance



Une copie du document peut être gardée :

- chez moi
- chez ma personne de confiance
- chez mon médecin traitant
- dans mon espace santé



mon
ESPACE
SANTÉ



Je peux changer de personne de confiance quand je le veux

Le choix de ma personne de confiance est valable tout le temps





Ce document est écrit en **F.A.L.C.**

F.A.L.C. c'est le **Facile À Lire et à Comprendre**

C'est partir d'un texte difficile et le rendre plus facile à comprendre

France Assos Santé a travaillé avec le Groupe Malécot site de Fives

de l'Association des Papillons Blancs de Lille



Ce document a été réalisé par des personnes en situation de handicap

Elles ont travaillé ces textes pour les rendre « **Facile À Lire et à Comprendre** »

CREATEURS DU DOCUMENT

Groupe Malécot site de Fives :

- Moncheaux Jean-Rémy
- Biervliet François



Les équipes de France Assos Santé en partenariat avec :

- l'AFTC Lorraine,
- les adhérents du Groupement d'Entraide Mutuelle

l'Avenir de Nancy et des professionnels

- les usagers du CAPS



REMERCIEMENTS

Groupe Malécot site de Fives :

Transcripteurs :

- Antunes Tony
- Vannobel Fabrice
- Dolé Corentin
- Laly Kevin
- Vroland Elodie
- Léonard Alexis

Relecteurs :

- Bonmati Léo
- Nlandu Sofia
- Vendeville Romaric
- Elynd Sulyvant

